



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

CENTRE SOCIO-EDUCATIF

- LOT 1 : V.R.D. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ LEONARD

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver l'avenant n°2 au marché LEONARD (La Maxe -57). L'avenant prévoit la réalisation de prestations supplémentaires et la suppression de certains travaux prévus au marché et non réalisés et s'élève à 9.235,09€HT.

- LOT 11 : REVETEMENT DE SOLS DURS APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ LESSERTEUR

Sur proposition de la C.A.O., le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver l'avenant n°2 au marché LESSERTEUR (Amnéville-57). L'avenant prévoit la démolition et la reprise de carrelages et faïences et s'élève à 221,26 € HT.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA SOURCE ATTRIBUTION DU MARCHÉ A LA SOCIÉTÉ COLAS

Sur proposition de la C.A.O., le CONSEIL MUNICIPAL décide de réaliser en 2009 des travaux rue de la Source portant sur le remplacement de la partie détériorée d'un émissaire ovoïde et la réalisation de sondages permettant de déterminer l'origine de l'ouvrage et des effluents.

Le marché est attribué à l'entreprise COLAS (Marly -57) et s'élève à 10.844 € HT.

FINANCES - SERVICE ASSAINISSEMENT

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2008 du service d'assainissement qui présente un excédent de clôture de 170.506,40 €.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Le CONSEIL MUNICIPAL déclare que le COMPTE DE GESTION dressé pour 2008 pour le service d'assainissement par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte est adopté.

TAXES DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Pour 2009, le CONSEIL MUNICIPAL maintient le montant des taxes de raccordement au réseau d'assainissement comme suit :

- logement de type F1 / F2	=	487 €
- logement de type F3 / F4	=	973 €
- logement de type F5 / F6	=	1.460 €
- logement de type F7 et plus	=	1.810 €

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet de budget primitif du service d'assainissement pour l'année 2009.

Il s'équilibre à 143.071,88 € en section d'exploitation,
218.973,40 € en section d'investissement.

FINANCES - SERVICE PRINCIPAL

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le COMPTE ADMINISTRATIF 2008 du service principal. Le compte présente un déficit de clôture de 254.185,29 €.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Le CONSEIL MUNICIPAL déclare que le COMPTE DE GESTION dressé pour 2008 pour le service principal par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte est adopté.

- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2008 : DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 - soit un excédent de 95.931,41€ - à la section d'investissement du budget primitif 2009 en vue de couvrir partiellement le déficit d'investissement reporté.

- TAUX DES 3 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES EN 2009

Pour 2009, le CONSEIL MUNICIPAL fixe les taux comme suit :

- TAXE D'HABITATION	9,00%
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,98%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	31,45%

- CREDITS 2009 POUR LES ECOLES ET LA BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le CONSEIL MUNICIPAL alloue en 2009 :

- 2.400 € à l'école maternelle,
- 3.500 € à l'école élémentaire dont 200€ affectés aux frais de direction,
- 500 € à la Bibliothèque Centre de Documentation (B.C.D.).

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2009**

Le CONSEIL MUNICIPAL accorde en 2009 les subventions suivantes :

- **1.330 €** à l'Association Entraide et Amitié,
- **700 €** à l'Association Familiale,
- **120 €** à l'A.F.M. Téléthon,
- **250 €** à la M.J.C. de Frontigny-Mécleuves,
- **820 €** au C.L.A.S. de Guénange pour l'organisation de manifestations au sein de l'accueil périscolaire,
- **80 €** à la Prévention Routière de Metz.
- **6.000 €** à l'Association Sportive de Peltre,
- **1.500 €** à l'Association de Gestion de la Fête Villageoise,

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009**

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve le projet de BUDGET PRIMITIF du service principal pour 2009.

Il s'équilibre à 831.313 € en section de fonctionnement et à 1.001.667,41 € en section d'investissement.

AUGMENTATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la nécessité d'augmenter la ligne de trésorerie initialement fixée à 200.000 €, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'augmenter cette ligne de trésorerie pour la porter à 400.000 € et de la contracter auprès du Crédit Agricole.

LIGNE DE TRESORERIE : DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Considérant la nécessité pour la Commune de bénéficier d'une trésorerie suffisante en permanence, le CONSEIL MUNICIPAL décide de contracter une ligne de trésorerie à concurrence de **500.000 €** maximum, et d'autoriser Madame le Maire à utiliser dans cette limite la ligne de trésorerie, en cas de besoin.

VACATIONS FUNERAIRES

Le CONSEIL MUNICIPAL fixe le montant de la vacation funéraire à 20 €.

Peltre, le 1^{er} avril 2009
Le Maire,

Bernadette VELER